

À Isabelle Kocher, Directrice générale du groupe ENGIE

Lyon le 11 janvier 2019

Objet : les activités d'ENGIE au Sahara Occidental

Mm Kocher,

Nous vous prions de bien vouloir nous renseigner sur les activités d'ENGIE au Sahara Occidental.

Selon des informations récentes, ENGIE (conjointement avec la société marocaine Nareva) a remporté un appel d'offres pour la construction d'une usine de dessalement dans la ville de Dakhla¹. Thewindpower.net, site en ligne sur les énergies renouvelables, indique qu'ENGIE détient des parts dans la propriété des parcs éoliens de Foug El Oued² et Aftissat³, situés près de la ville d'El Aaiun. Le site Web d'ENGIE indique également que le Groupe envisage de développer « Foug El Oued Technopole » dans « le désert marocain ».⁴

Cependant, tous les projets susmentionnés ne sont pas situés au Maroc, mais dans la partie occupée du territoire du Sahara Occidental.

Le Maroc a annexé militairement le territoire en 1975 en toute illégalité, et en violation du droit fondamental à l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental. L'Assemblée Générale des Nations Unies a condamné cette invasion militaire et, à ce jour, le Sahara Occidental reste classé par l'ONU comme territoire non autonome, dans l'attente d'un processus de décolonisation.

Conformément à la Cour internationale de justice, la Cour de Justice de l'Union Européenne a souligné, dans quatre décisions distinctes, que le gouvernement marocain n'avait aucune base légale, souveraineté ou mandat international pour administrer le territoire. Les récents arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne ont également clairement indiqué que, dans le cas d'une entité exerçant des activités commerciales au Sahara Occidental, le consentement de son peuple doit être obtenu.

Étant donné que [la nouvelle politique RSE d'ENGIE](#) « établit les priorités et les engagements du Groupe en matière de RSE pour rassembler les compétences de tous, [...] et contribuer à l'atteinte

1 <https://www.africaintelligence.com/mce/business-circles/2018/12/13/engie-and-nareva-obtain-dakhla-desalination-plant-contract-unopposed.108336419-art>

2 <https://www.thewindpower.net/scripts/fpdf181/windfarm.php?id=15228>

3 <https://www.thewindpower.net/scripts/fpdf181/windfarm.php?id=26180>

4 <https://www.engie.com/breves/un-immense-technopole-dans-le-desert-marocain/>

des Objectifs du Développement Durable définis par l'ONU »⁵, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre aux questions suivantes de notre association :

1. Les informations des participations d'ENGIE dans les parcs éoliens de Foug El Oued et Aftissat sont-ils exacts ? Dans l'affirmative, quels sont les pourcentages d'ENGIE dans ces parcs éoliens ?
2. En corollaire du droit internationalement reconnu du peuple du Sahara Occidental à l'autodétermination, et compte tenu de l'obligation légale d'obtenir le consentement préalable, libre et éclairé du peuple du Sahara Occidental pour des activités ou des projets sur son territoire - comme l'ont affirmé plusieurs organes des Nations unies et la Cour de Justice de l'Union Européenne -, quelles mesures ENGIE a-t-il prises pour obtenir l'accord du peuple du Sahara Occidental par l'intermédiaire de leur représentant politique, le Front Polisario, en vue de développer le technopôle de Foug El Oued ou l'usine de dessalement de Dakhla ?
3. Le site Web d'ENGIE mentionne El Aaiún (ou Laayoune) comme faisant partie du Maroc, ou « dans le désert marocain ». Cela ne correspond pas aux cartes ni à la terminologie des Nations Unies. ENGIE convient-il que le Sahara Occidental ne fait pas partie du Maroc, mais est un territoire séparé et distinct, en cours de décolonisation ?
4. Comment ENGIE a-t-il évalué les risques éthiques et juridiques liés à l'exploitation et au développement des infrastructures sur les terres occupées ?

Nous sommes convaincus qu'il n'est pas dans l'intérêt d'ENGIE ou de l'une de ses filiales de s'associer à la poursuite de la colonisation et de l'occupation du Sahara Occidental, ni par le développement d'infrastructures dans le territoire occupé, ni par l'acquisition de participations dans des projets déjà développés.

Probablement êtes-vous informée que le représentant reconnu internationalement du peuple du Sahara Occidental, le Front Polisario, a récemment porté plainte auprès du Procureur de la République près la Haute Cour de Paris contre sept entreprises françaises impliquées dans le territoire occupé du Sahara Occidental pour crime de colonisation selon le code pénal français.

Une copie de ce courrier est envoyée à M. Shankar Krishnamoorthy. En 2013, il était responsable d'International Power PLC et, aujourd'hui, il siège au comité exécutif d'ENGIE. Nous lui avons envoyé une lettre le 2 juillet 2013, mais n'avons toujours par reçu de réponse.
(https://www.wsrw.org/files/date/2013-07-03/2013.07.02_wsrw_-_ininternational_power.pdf)

Sincères salutations

Bernard Deglet
Amis du Peuple du Sahara Occidental (APSO)
Sara Eyckmans
Observatoire des Ressources du Sahara Occidental (Western Sahara Resource Watch)

Apsolument@yahoo.fr
coordinator@wsrw.org
www.wsrw.org

5 <https://www.engie.com/en/analysts/esr-policy/>